

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
34e séance
tenue le
mardi 10 novembre 1992
à 10 heures
New York

COMPTES RENDUS / COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 34e SEANCE

JAN 07 1993

Président : M. GUERRERO (Philippines)
(Vice-Président)

puis : M. BALZAN (Malte)
(Rapporteur)

puis : M. GUERRERO (Philippines)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE INTERNATIONALE POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE DE L'ANGOLA (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE
A/C.2/47/SR.34
13 novembre 1992

ORIGINAL : FRANCAIS

En l'absence de M. Piriz-Ballon (Uruguay), M. Guerrero (Philippines), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ECONOMIQUE ET SOCIAL (A/47/3, A/47/82-S/23512, A/47/83, A/47/132, A/47/212-E/1992/54, A/47/222-E/1992/57 et Corr.1, A/47/225-S/23998, A/47/267, A/47/278-E/1992/77, A/47/283-E/1992/83, A/47/289-E/1992/68, A/47/294-E/1992/84, A/47/338, A/47/375-S/24429, A/47/403, A/47/407, A/47/408, A/47/411, A/47/445, A/47/446, A/47/499, A/47/627; A/C.2/47/L.2, A/C.2/47/L.5)

1. M. CHOOZHU (Secrétaire général adjoint au développement économique et social) présente le rapport du Conseil économique et social pour 1992 (A/47/3), publié à un moment où l'on attend de l'Organisation des Nations Unies qu'elle joue un rôle accru dans les domaines de la coopération économique internationale et du développement. La première réunion de haut niveau du Conseil économique et social, tenue en juillet 1992 sur le thème "Renforcement de la coopération internationale pour le développement : rôle du système des Nations Unies", a été largement considérée comme une réussite et constitue un progrès certain du point de vue du fonctionnement du Conseil. Il faudra toutefois veiller à assurer une représentation géographique équitable pour continuer d'attirer des représentants de haut niveau et obtenir des résultats probants. Il conviendrait peut-être aussi de limiter le débat à un seul thème et de privilégier les interventions spontanées, en limitant au maximum les déclarations formelles. La journée de dialogue sur les politiques, qui a eu lieu avec les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies chargés des questions de financement multilatéral et de commerce, est une formule qui doit être conservée. Les chefs de secrétariat de la Banque mondiale, du FMI, du GATT et de la CNUCED devraient automatiquement être associés aux délibérations du Conseil et à l'élaboration des grandes orientations. Lors du débat consacré aux questions de coordination, un dialogue constructif s'est engagé entre les Etats Membres et les représentants des institutions spécialisées et des institutions financières sur l'élimination de la pauvreté et la lutte contre le VIH/sida (rapports E/1992/47 et E/1992/67 du Secrétaire général), soulignant l'intérêt de ce type d'échange. Les membres du Bureau ont toutefois regretté que le débat se soit terminé par une déclaration finale du Président plutôt que par l'adoption d'une décision formelle qui aurait engagé les membres du Conseil et aurait été transmise à l'Assemblée générale puis aux organismes du système des Nations Unies pour suite à donner. Le débat consacré aux questions de coordination devrait être préparé avec soin. Il faudra choisir les thèmes suffisamment à l'avance, de façon à laisser le temps de rassembler des données, de conduire des consultations dans l'ensemble du système et d'établir des rapports détaillés.

(M. Choozhu)

2. A sa session de fond de juillet 1992, le Conseil économique et social a adopté 60 résolutions, dont la résolution 1992/27, parrainée par un nombre record de délégations, concernant la convocation d'un Sommet mondial pour le développement social, l'une des questions abordées à la réunion de haut niveau du Conseil. Le Sommet mondial pour le développement social, que le Gouvernement danois se propose d'accueillir à Copenhague, vise essentiellement à placer l'homme et les questions sociales au centre de la coopération pour le développement et à fournir un cadre commun à l'action des organismes des Nations Unies dans ce domaine. Trois thèmes centraux semblent se dessiner : la lutte contre la pauvreté, la promotion de l'emploi productif et la cohésion sociale. Le Conseil a par ailleurs adopté une résolution sur les activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud (résolution 1992/34), dans laquelle il envisage avec un optimisme prudent l'évolution de la situation dans ce pays. S'agissant de la Conférence internationale sur la population et le développement (résolution 1992/37), il est à noter que les travaux préparatoires sont bien avancés. Enfin, le Conseil a approuvé la stratégie mondiale mise à jour de l'Organisation mondiale de la santé pour l'action préventive et la lutte contre le sida (résolution 1992/33).

3. A propos de la restructuration et de la revitalisation de l'Organisation dans les domaines économique et social, il faut espérer que les idées et suggestions mises en avant par le Secrétaire général dans son rapport sur la question (A/47/534) seront utiles à l'Assemblée générale lors de l'examen du point 47 de l'ordre du jour. Il faut espérer aussi que, face à la gravité de la situation économique mondiale, les Etats Membres sauront faire preuve de volonté politique et adopteront une approche commune en vue de stimuler la croissance de l'économie mondiale. Les perspectives sont assombries par le retard pris dans la conclusion des négociations d'Uruguay. L'intervention de dirigeants politiques au plus haut niveau sera nécessaire pour rapprocher les positions de la Communauté européenne et des Etats-Unis d'Amérique.

4. Mme SADIK (Secrétaire générale de la Conférence internationale sur la population et le développement) note que le programme de travail de la Deuxième Commission couvre nombre des grands problèmes, souvent liés entre eux, auxquels est confrontée l'humanité. Si certains pays sont parvenus à améliorer la qualité de vie de leurs citoyens, 1,2 milliard d'hommes continuent de vivre dans la pauvreté absolue. La croissance démographique de plus en plus rapide grève les ressources disponibles - qu'il s'agisse de vivres, de ressources en eau douce, de services de santé ou d'enseignement - accélère la pollution, la production de déchets et l'urbanisation rapide, et provoque des mouvements migratoires anarchiques. Il est encourageant cependant que, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la communauté internationale se soit montrée décidée à agir. Tout comme la Conférence de Rio visait l'intégration des préoccupations écologiques et des activités économiques, la Conférence internationale sur la population et le développement, qui doit se tenir au Caire, en 1994, sera l'occasion d'étudier les liens entre la population et le développement durable. Elle devrait déboucher sur une série de recommandations concernant

/...

(Mme Sadik)

les aspects opérationnels et techniques des politiques et programmes démographiques et alimenter la réflexion en vue du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence internationale sur les femmes.

5. Quatre des six groupes d'experts convoqués dans le cadre des préparatifs de la Conférence se sont déjà réunis (E/1992/60) et les deux autres doivent se réunir prochainement. Leurs rapports et recommandations sont publiés au fur et à mesure. En outre, cinq conférences régionales sur la population, organisées conjointement par les commissions économiques régionales et par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont eu lieu ou doivent avoir lieu (E/1992/60). Elles permettront d'engager un dialogue politique et d'envisager la question dans une perspective régionale. Enfin, plusieurs consultations ponctuelles sont envisagées en collaboration avec des gouvernements, des fondations et des organisations non gouvernementales. Ces consultations pourraient porter sur les questions suivantes : population et planification du développement, planification de la famille du point de vue des femmes, santé et droits en matière de procréation, problèmes moraux soulevés par le débat sur la population et le développement, enseignements à tirer de la CNUED et enfin incidence démographique du VIH/sida. Par ailleurs, le FNUAP a organisé une réunion consultative sur les rapports entre la croissance économique et la population.

6. Les gouvernements, pour leur part, ont été invités à créer des comités nationaux représentatifs de l'ensemble des organismes et des groupes intéressés et chargés de coordonner l'élaboration de rapports nationaux sur la population faisant le point de la situation en matière de population et de développement dans chaque pays et une analyse détaillée de ces rapports sera présentée lors de la Conférence. La réaction des pays a été extrêmement encourageante. Il est à noter que la Conférence suscite un intérêt croissant de par le monde. Les pays non alignés, à leur dixième conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, le Groupe des 77, à sa seizième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères, et le Groupe des Quinze ont manifesté leur soutien et leur intérêt pour les questions qui seront abordées. Le Gouvernement égyptien, qui a proposé d'accueillir la Conférence, coopère étroitement avec le secrétariat de cette dernière. Le Comité préparatoire doit encore tenir deux sessions et il serait utile que les délégations donnent leur avis sur les dates de ces deux sessions. La réussite de la préparation de la Conférence du Caire exige essentiellement des consultations intergouvernementales et des négociations politiques actives. Il est important que les parlementaires, les associations féminines, les organisations intergouvernementales et le secteur privé participent aussi largement que possible aux réunions de groupes d'experts et aux conférences régionales. Les ONG des pays en développement devraient participer aux préparatifs, notamment grâce à l'aide financière que pourraient leur fournir les donateurs bilatéraux et les fondations. Il faudrait en outre assurer une répartition équilibrée des hommes et des femmes dans les comités nationaux et les délégations.

(Mme Sadik)

Plusieurs pays ont versé ou annoncé une contribution au Fonds d'affectation spécial pour la Conférence. On espère que d'autres pays, aussi bien développés qu'en développement, verseront des contributions en vue de la Conférence et de ses préparatifs.

7. M. JOSEPH (Organisation mondiale de la santé) présente le rapport du Directeur général de l'OMS sur la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida (A/47/289), établi en application de la résolution 46/203 de l'Assemblée générale. Ce rapport est fondé sur le rapport que le Directeur général de l'OMS a soumis à la quarante-cinquième Assemblée mondiale de la santé et sur les rapports d'activité présentés par les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, membres du Groupe consultatif interorganisations sur le sida.

8. D'après les estimations de l'OMS, au 15 avril 1992, 6 à 7 millions d'hommes et 4 à 5 millions de femmes dans le monde étaient séropositifs. En l'an 2000, 30 à 40 millions d'hommes, de femmes et d'enfants au total auront été contaminés par le VIH depuis le début de la pandémie.

9. La Stratégie mondiale de lutte contre le sida, mise à jour pour tenir compte de l'évolution de la pandémie et des connaissances acquises depuis cinq ans, a été approuvée par la quarante-cinquième Assemblée mondiale de la santé en mai 1992 et par le Conseil économique et social en juillet dernier. Il serait souhaitable que l'Assemblée générale approuve, elle aussi, la stratégie mondiale mise à jour de lutte contre le sida. L'un des objectifs principaux était de mobiliser et d'unifier les efforts déployés à l'échelon national et international contre le sida. Il est de plus en plus important de coordonner l'action préventive et un rapport sur la question a été soumis au Conseil économique et social en juillet 1992 lors du débat consacré aux questions de coordination (M/1992/67).

10. Pour la cinquième année consécutive, la Journée mondiale du sida sera célébrée dans le monde entier le 1er décembre. Le thème de cette année, qui est : "Sida - Les communautés s'engagent", montre que les communautés locales et la communauté mondiale doivent conjuguer leurs efforts dans la lutte contre le sida. La volonté politique est essentielle si l'on veut éviter l'apathie face au problème du sida et il convient de signaler à cet égard que le Gouvernement nigérian a réussi, en collaboration avec l'OMS, à inscrire le sida à l'ordre du jour de la réunion des chefs d'Etat de l'Organisation de l'unité africaine qui a eu lieu au Sénégal en juin 1992 et où une déclaration et un programme d'action pour les pays de l'OUA ont été adoptés. Il est important que tous les gouvernements encouragent de telles prises de conscience mais la lutte contre le sida ne pourra être remportée que grâce à une évaluation précise des circonstances locales et au dialogue avec tous les intéressés.

/...

11. M. KHALIQ-UZ-ZAMAN (Pakistan), parlant au nom du Groupe des 77, déclare qu'étant donné la globalisation croissante des problèmes et l'interdépendance de plus en plus marquée des nations, l'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer dans les relations économiques internationales et que la meilleure manière d'y parvenir, c'est de renforcer le rôle de l'Assemblée générale et de poursuivre la revitalisation du Conseil économique et social.

12. Dans sa résolution 45/264, l'Assemblée générale a décidé de revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, notamment en renforçant le Conseil économique et social. En 1992, la session de fond du Conseil s'est pour la première fois déroulée suivant la formule nouvelle, conformément à la résolution 45/264. Le débat de haut niveau sur le thème "Renforcement de la coopération internationale pour le développement : rôle du système des Nations Unies" a suscité un dialogue animé et montré que l'Organisation peut jouer un rôle central dans la formulation des politiques macro-économiques mondiales. Il est important aussi que les chefs de secrétariat des institutions spécialisées et d'institutions financières et commerciales multilatérales y aient participé activement. Il est extrêmement positif également qu'il ait été décidé d'établir un groupe de travail ad hoc du Conseil chargé de tenir des consultations sur le renforcement du rôle du système des Nations Unies dans la promotion de la coopération internationale pour le développement.

13. Toutefois, le Groupe des 77 estime qu'il s'impose de continuer à revitaliser l'Organisation dans les domaines économique et social et surtout de renforcer le rôle du Conseil en adoptant les mesures suivantes que le Groupe a déjà proposées. Tout d'abord, il conviendrait que la réunion de haut niveau examine de façon régulière la question de la coordination des politiques macro-économiques au niveau mondial. Les chefs de secrétariat des organisations, institutions et organismes compétents devraient participer à ce débat et présenter des rapports périodiques sur l'application des décisions prises en la matière. Par ailleurs, au cours du débat consacré aux questions de coordination, les chefs de secrétariat des institutions et organismes compétents devraient présenter des rapports sur l'application des recommandations formulées lors des réunions précédentes du Conseil. On pourrait supprimer le débat au niveau des comités mais le Conseil devrait continuer à se réunir en séance plénière pour superviser les activités des organes subsidiaires. Quant au nombre de membres du Conseil, il n'est pas nécessaire d'en débattre à ce stade. C'est vrai également des propositions concernant les mécanismes subsidiaires, les sessions d'urgence, etc.

14. Le Groupe des 77 a également proposé que le débat consacré aux activités opérationnelles vise plus particulièrement à fournir des directives de politique générale pour toutes les activités opérationnelles des Nations Unies jusqu'à l'examen triennal suivant, à donner suite aux recommandations et décisions de l'Assemblée générale concernant les activités opérationnelles, à coordonner les activités opérationnelles pour le développement à l'échelle du système, à suivre la répartition du travail entre les Fonds et les Programmes

(M. Khaliq-uz-Zaman, Pakistan)

et finalement à évaluer les rapports d'activités des Fonds et des Programmes ainsi que leur impact global. Le Groupe des 77 examine attentivement les recommandations soumises par d'autres groupes et pays et s'efforcera de contribuer au succès des importantes négociations en cours dans le cadre du Groupe spécial récemment constitué par le Président de l'Assemblée générale.

15. Le Groupe des 77 a pris note du rapport du Secrétaire général sur les incidences de l'évolution des relations Est-Ouest sur la croissance de l'économie mondiale et le développement (A/47/403) qui confirme quelques-unes des craintes exprimées par les pays en développement. Il est maintenant probable que l'Est aura besoin d'une aide internationale pendant plus longtemps et à une beaucoup plus grande échelle qu'on ne l'avait envisagé initialement, ce qui risquerait de nuire aux intérêts des pays en développement. Le Groupe des 77 est fermement convaincu que la communauté internationale doit prélever l'assistance accordée à la CEI et aux pays d'Europe de l'Est sur des ressources additionnelles et respecter en même temps l'engagement qu'elle a pris de contribuer au processus du développement dans les pays en développement. Pour cette raison, comme le note le Secrétaire général, il importe de rétablir le système de commerce multilatéral et de l'améliorer sans relâche, notamment en concluant avec succès et dès que possible les négociations d'Uruguay.

16. Le Groupe des 77 sait gré au Gouvernement égyptien d'avoir offert d'accueillir la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, conférence à laquelle le Groupe attache une très grande importance. Il est essentiel que les préparatifs en soient axés sur les rapports entre développement et population, que le mécanisme intergouvernemental tout entier participe à ces préparatifs et que les deux sessions du Comité préparatoire soient conçues de manière à assurer une organisation rationnelle des travaux.

17. M. CLARKE (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, déclare que la nouvelle structure de la session de fond du Conseil, arrêtée dans la résolution 45/264 et appliquée pour la première fois en 1992, représente une amélioration sensible. La qualité du débat sur le renforcement de la coopération internationale pour le développement a été meilleure que celle de la plupart des débats du Conseil ces dernières années. Il est à espérer que la participation sera d'aussi haut niveau au cours des prochaines années et que ce débat attirera un nombre croissant de ministres des pays tant développés qu'en développement. De plus, la décision de créer un groupe de travail ad hoc du Conseil pour donner suite au débat de haut niveau est encourageante. Il faudra veiller en outre à choisir des sujets de discussion présentant un intérêt prioritaire pour les Etats Membres au cours des années à venir.

/...

(M. Clarke, Royaume-Uni)

18. Le débat consacré aux questions de coordination s'est également avéré riche en dialogue véritable. Les échanges de vues sur la coordination des efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies pour lutter contre la pauvreté et le sida ont mis en lumière la diversité des mesures prises et de souligner la nécessité de ne pas gaspiller de ressources sur des programmes faisant double emploi. Il faudra s'assurer que les interventions des représentants des organismes des Nations Unies soient distribuées à l'avance et portent précisément sur des questions de coordination. De plus, il faudra prévoir suffisamment de temps pour un échange de vues ouvert. Enfin, il faudrait que le débat débouche, plutôt que sur une déclaration du Président, sur des conclusions établies d'un commun accord par les Etats Membres et, sur cette base, les divers conseils d'administration pourraient apporter les modifications voulues à leurs programmes de travail et plans à moyen terme.

19. Le débat consacré aux activités opérationnelles a permis un dialogue utile avec les institutions, mais n'a guère eu d'incidences pratiques. Le Conseil devrait pouvoir fournir des directives de politique générale aux institutions et organismes des Nations Unies, de manière à améliorer la gestion et l'orientation des activités des Nations Unies pour le développement.

20. La réforme de 1991 n'a pas abordé la question de l'ordre du jour du Conseil. Or, à l'heure actuelle, l'ordre du jour du Comité économique, par exemple, fait largement double emploi avec celui de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale. Les questions dont s'occupe le Comité économique du Conseil devraient donc être traitées lors des débats consacrés aux activités opérationnelles et aux questions de coordination. De même, les travaux du Comité social devraient être remplacés par un débat consacré aux questions sociales qui serait suffisamment long pour permettre l'examen de toutes les questions actuellement traitées par ce comité. Le Conseil tiendrait ainsi des débats de travail, une réunion de haut niveau étant chargée d'examiner les questions de politique et de fournir des directives aux organismes des Nations Unies. Les grands thèmes politiques et sociaux continueraient à être traités au sein du débat de haut niveau.

21. Enfin, la plupart des documents sont publiés trop tard pour servir à préparer les débats. Les Etats Membres doivent éviter de demander des rapports faisant double emploi mais le Secrétariat doit prendre des mesures pour établir les documents en temps voulu. Notamment la rédaction de rapports courts de haute qualité faciliterait la tâche des services de traduction et des délégations.

22. Ayant déjà exposé ses vues sur les questions de fond lors de la session du Conseil, la Communauté européenne et ses Etats membres s'abstiendront de les répéter et se borneront à réaffirmer l'importance qu'ils attachent à la Conférence internationale sur la population et le développement qui doit se tenir au Caire en 1994.

23. M. SHREIM (Observateur de la Palestine), commentant les rapports du Secrétaire général "Conséquences économiques et sociales de l'établissement de colonies israéliennes dans le territoire palestinien, y compris Jérusalem et le Golan syrien" (A/47/294) et "Assistance au peuple palestinien" (A/47/212) déclare que tout développement réel du territoire palestinien est impossible, car les autorités d'occupation confisquent et annexent les terres, cherchent à détruire l'infrastructure économique palestinienne, et de plus, expulsent les Palestiniens pour les remplacer par des immigrants juifs.

24. L'Assemblée générale, ayant reconnu dans la Déclaration sur le droit au développement (résolution 41/128) qu'il s'agissait d'un droit inaliénable de l'homme qui suppose aussi la pleine réalisation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le droit au développement des Palestiniens doit être placé dans le contexte plus large des droits inaliénables du peuple palestinien, définis dans plusieurs résolutions. L'ONU a également souligné le principe de la souveraineté permanente du peuple palestinien sur ses ressources nationales. Les Palestiniens sont convaincus que l'ONU peut jouer un rôle plus important dans la protection économique du peuple palestinien.

25. L'économie palestinienne continue de subir l'effet des pratiques israéliennes, surtout depuis le début de l'Intifada en décembre 1987 et la guerre du Golfe. L'une des pratiques les plus dangereuses est la poursuite de la construction et de l'agrandissement des colonies israéliennes, comme en témoigne le rapport du Secrétaire général.

26. Par sa résolution 465 (1980), le Conseil de sécurité a souligné que la politique consistant à établir des colonies israéliennes dans les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, n'avait aucune validité en droit et faisait gravement obstacle à l'instauration d'une paix juste dans la région. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont réaffirmé la même position dans de nombreuses autres résolutions. En outre, la quatrième Convention de Genève de 1949 qui est applicable à tous les territoires occupés, y compris Jérusalem, interdit à la puissance occupante d'établir des colonies de peuplement [art. 49 c)]. Les résolutions du Conseil de sécurité continuent à avoir force obligatoire et doivent être appliquées, mais d'après les données du Département d'Etat des Etats-Unis, le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, compte à l'heure actuelle environ 250 colonies de peuplement qui comptent 254 000 habitants.

27. Cette pratique illégale visait à priver le peuple palestinien de ses ressources nationales. Par exemple, les ressources en eau sont surexploitées par Israël. D'après une étude du PNUD, 80 % des ressources en eau du territoire palestinien occupé servent à satisfaire les besoins des Israéliens et représentent 30 % de la consommation d'eau d'Israël.

/...

(M. Shreim, Palestine)

28. Le Gouvernement israélien a aussi intensifié ces dernières années sa politique de confiscation des terres. Il a maintenant confisqué plus de 65 % des terres de la Rive occidentale et plus de 45 % des terres de la bande de Gaza. En même temps, il procède à des arrachages massifs d'arbres fruitiers (128 350 arbres entre le début de l'Intifada et juin 1992).

29. Malgré quelques gestes limités après les élections, les autorités israéliennes ne prennent pas les mesures nécessaires pour modifier les conditions de vie des Palestiniens et, tout en ayant annoncé l'arrêt de ce qu'elles appellent les colonies de peuplement politiques, elles continuent à établir des colonies principalement dans la vallée du Jourdain et dans une vaste ceinture entourant le secteur oriental de Jérusalem, ce qui représente plus de 50 % de la superficie des terres de la Rive occidentale.

30. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien, la Palestine remercie tous les pays, organismes des Nations Unies et organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui ont contribué à aider le peuple palestinien. Cependant, vu les difficultés croissantes auxquelles le peuple palestinien se heurte en raison des pratiques israéliennes, il faudrait sans tarder accroître l'assistance fournie au peuple palestinien. Il serait utile que le rapport du Secrétaire général sur ce sujet comprenne l'an prochain une évaluation des projets en cours et des obstacles rencontrés, ainsi que des recommandations.

31. La Palestine distingue entre deux types d'assistance : l'assistance humanitaire et l'aide au développement. Or, de l'avis de la Palestine, l'aide humanitaire devrait être fournie par la puissance occupante, Israël. Elle devrait être acheminée essentiellement par l'UNRWA, et dans une moindre mesure, l'UNICEF et le FNUAP. C'est l'aide au développement qu'il faudrait privilégier. En outre, l'économie palestinienne a besoin de subventions et de prêts, qui devraient viser à stimuler les ressources locales et non à les remplacer. Il serait souhaitable également que l'Organisation des Nations Unies joue à l'avenir un rôle plus important dans la coordination de l'assistance au peuple palestinien, en étroite coopération avec l'Organisation de libération de la Palestine.

32. Un an entier s'est écoulé depuis que le processus de paix a démarré à Madrid. Si les Palestiniens sont fermement convaincus que les pourparlers multilatéraux sont riches de perspectives pour toutes les parties et à tous les niveaux, ils estiment également que ces négociations ne pourront pas progresser tant que les pourparlers bilatéraux resteront dans l'impasse dont ils ne pourront sortir que si Israël accepte de respecter les normes juridiques internationales.

33. A sa dernière session, le Conseil économique et social a adopté à une écrasante majorité deux résolutions concernant la question de Palestine, l'une sur les répercussions économiques et sociales des colonies de peuplement israéliennes sur le peuple palestinien dans les territoires palestiniens,

(M. Shreim, Palestine)

y compris Jérusalem, occupé depuis 1967, et sur la population arabe du Golan syrien, l'autre sur l'assistance au peuple palestinien. En se prononçant pour ces résolutions, la communauté internationale, d'une part, mettrait en garde Israël et, d'autre part, réaffirmerait son engagement d'appuyer le peuple palestinien par tous les moyens possibles. Il apparaît à présent que ces résolutions ne seront pas adoptées à l'unanimité, compte tenu de l'opposition de certains pays, mais la Palestine invite tous les Etats Membres à les adopter à la plus large majorité possible.

34. Mme HASSAN (Egypte) dit que la session de fond du Conseil économique et social de juillet 1992 a été marquée par plusieurs innovations importantes que l'Egypte espère voir poursuivies à l'avenir. Tout d'abord, un effort a été fait pour rendre les délibérations du Conseil plus productives, moins formelles. Pendant le débat de haut niveau du Conseil, un large accord s'est fait sur le rôle clef que les organismes des Nations Unies devront jouer dans la situation actuelle, qui offre une possibilité unique de renforcer la coopération internationale pour le développement. Un consensus solide s'est dégagé sur les liens inextricables entre la coopération internationale pour l'élimination de la pauvreté et le maintien de la paix et de la sécurité, et sur l'idée que le développement des pays en développement appelle la même ardeur que le maintien de la paix. Un dialogue fructueux a eu lieu sur une conception du développement axée sur l'homme et la nécessité d'y intégrer des objectifs sociaux, en particulier la promotion de la femme et la protection des groupes vulnérables; ce dialogue a souligné aussi l'importance que revêt l'interaction entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods.

35. Le Conseil ayant accepté l'offre égyptienne, le Gouvernement égyptien accueillera en septembre 1994 la Conférence internationale sur la population et le développement, la première sur ce sujet en Afrique, où le taux d'accroissement démographique est le plus élevé. L'Egypte est géographiquement et politiquement un carrefour, et elle a compris depuis longtemps que la question de la population était grave et devait être abordée sur le front social et économique. Elle a récemment fait des progrès remarquables à cet égard : le taux d'accroissement démographique a commencé à diminuer, à la faveur à la fois d'un effort d'éducation et de formation tendant à transformer la population en force productive, et d'une action de planification de la famille. La Conférence de 1994 traitera la question des liens entre la population, la croissance économique soutenue et le développement durable, liens déjà analysés à la CNUED et la Conférence de 1994 devra tirer parti des résultats obtenus. En préparation de cette conférence, des réunions régionales sont prévues, organisées par les commissions économiques régionales et par le FNUAP, à qui la délégation égyptienne rend hommage. Ces conférences régionales introduiront utilement des perspectives régionales; cinq des six réunions de groupes d'experts prévues par le Conseil économique et social (décision 1991/93) auront eu lieu avant la fin de 1992. Etant donné l'importance des décisions à prendre, la deuxième et la troisième sessions du Comité préparatoire devraient être prolongées et leurs dates modifiées. Le succès de la Conférence ne dépendra pas seulement de la qualité

/...

(Mme Hassan, Egypte)

de sa préparation mais aussi d'une sensibilisation de l'opinion aux questions de population et de leurs liens avec le développement. La délégation égyptienne remercie les pays qui ont contribué au fonds d'affectation spéciale pour faciliter la préparation de la Conférence.

36. La délégation égyptienne estime que la coopération technique entre pays en développement doit intervenir dans toutes les phases des projets. Tous les organismes des Nations Unies devraient faciliter le recours à cette coopération.

37. A l'initiative de la Norvège, de l'Egypte et de l'Italie, un atelier ministériel sur l'énergie a eu lieu à Solstrand (Norvège) en juillet 1992. La réunion a mis l'accent sur les liens fondamentaux entre l'énergie, l'environnement et le développement. Le mémorandum conjoint publié à l'issue de cet atelier figure dans le document A/47/390.

38. La délégation égyptienne est, comme d'autres, très préoccupée par la progression constante du nombre des femmes rurales pauvres et estime que la communauté internationale se doit tout particulièrement d'améliorer la condition des femmes rurales. Elle appuie la Déclaration de Genève pour les femmes rurales publiée à l'issue du Sommet sur la promotion économique des femmes rurales.

39. Il faut se féliciter de la reprise des sessions de la CESAO, dont la seizième session a eu lieu à Amman en septembre 1992.

40. S'agissant de la revitalisation du Conseil économique et social l'Assemblée générale a beaucoup avancé dans la réforme de l'ONU dans les secteurs économique et social, mais toute réforme doit viser à rendre l'ONU mieux à même de renforcer la coopération internationale pour le développement des pays en développement. La délégation égyptienne appuie la position du Groupe des 77 sur cette question.

41. M. Balzan (Malte) (Rapporteur) prend la présidence.

42. M. AMMARIN (Jordanie) fait observer qu'alors que le droit international interdit expressément à une puissance occupante d'installer sa population dans le territoire qu'elle occupe, le Gouvernement israélien n'a cessé d'implanter des colons israéliens sur les terres arabes de la Rive occidentale, de la bande de Gaza et du Golan syrien. Il rappelle les résolutions 446 (1979) et 465 (1980) du Conseil de sécurité sur ce sujet. La construction ininterrompue de colonies de peuplement israélienne sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza affecte énormément la situation socio-économique du peuple palestinien; la situation est très alarmante. Il suffit de se reporter au rapport du Secrétaire général A/47/294, qui traite notamment le problème des ressources en eau dans les territoires occupés. La production agricole en souffre et les revenus des Palestiniens ne cessent de diminuer. Alors que les colons israéliens peuvent exporter et importer librement, les Palestiniens

(M. Ammarin, Jordanie)

doivent passer par des intermédiaires israéliens. Pour faire place à de nouvelles colonies de peuplement, Israël confisque des terres et des ressources en eau appartenant aux Palestiniens. Or, l'agriculture reste pour eux le secteur économique essentiel. En outre, les colons israéliens constituent une milice armée qui commet des actes de violence contre des civils palestiniens sans armes. La situation des Palestiniens dans les territoires occupés ne peut rester en l'état si l'on recherche vraiment une paix durable et juste au Moyen-Orient. Comme la population palestinienne s'accroît de 3 % par an environ, l'installation d'immigrants israéliens sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, déjà très peuplées, grèverait les ressources en eau et en terres et vouerait les générations futures de Palestiniens arabes à la misère tout en causant de graves dégâts écologiques. Alors qu'on est sorti de la guerre froide, la question reste de savoir combien de temps Israël poursuivra son occupation et ses pratiques.

43. M. Guerrero, Vice-Président, reprend la présidence.

44. M. LAOUARI (Algérie) dit, au sujet de l'assistance au peuple palestinien que, passant outre aux résolutions pertinentes des Nations Unies, les autorités israéliennes d'occupation poursuivent leur oeuvre de dépossession totale des populations palestiniennes et arabes des territoires occupés, au mépris des conventions internationales. Utilisant un arsenal juridique et administratif inique et discriminatoire à l'égard des Palestiniens et des Arabes, elles ont entrepris une vaste opération de colonisation de la Cisjordanie, de la bande de Gaza, du Golan syrien et de la partie orientale de Jérusalem. Entamé en 1967, ce mouvement s'est considérablement intensifié avec l'immigration massive en Israël de Juifs en provenance d'Europe centrale et orientale. Ces pratiques délibérées s'assimilent à un véritable déni de justice qui a des conséquences économiques et sociales désastreuses pour les populations palestiniennes et arabes. De vastes terres arabes sont régulièrement confisquées et, avec des subventions et divers avantages, les colonies de peuplement s'agrandissent et se multiplient alors que les villes et les villages arabes et palestiniens sont soumis à des restrictions d'ordre militaire et condamnés à l'isolement. De plus les restrictions relatives aux ressources en eau et le déracinement d'arbres fruitiers entraînent une baisse de la production et des revenus agricoles et une forte chute de l'emploi. De larges couches de la population locale sont ainsi progressivement contraintes d'abandonner leur lieu de résidence.

45. Dépassant les clivages politiques traditionnels, une dynamique de paix a pu récemment s'engager, ce qui laissait espérer l'avènement d'un règlement général, juste et durable du conflit, tenant compte des droits inaliénables du peuple palestinien et arabe des territoires occupés. La communauté internationale et les Etats dont l'influence est reconnue doivent maintenant se mobiliser et tout entreprendre pour amener les autorités israéliennes à se conformer scrupuleusement aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et à mettre définitivement un terme à une politique et des pratiques unanimement réprouvées. La communauté internationale doit

/...

(M. Laouari, Algérie)

redoubler d'efforts pour accroître son assistance et intensifier le programme d'aide dans les domaines économique et social. L'Algérie réaffirme sa solidarité avec les populations palestiniennes et arabes des territoires occupés dans leur lutte contre la justice et l'oppression et pour l'exercice de leurs droits inaliénables.

46. S'agissant de la Conférence internationale sur la population et le développement, dans bien des régions du monde, de larges couches de la population continuent à vivre dans des conditions extrêmement précaires et la détérioration continue de la situation économique de nombreux pays, conjuguée à l'accroissement rapide de leur population, risque d'aggraver encore une situation déjà dramatique. Les divers plans d'action et stratégies adoptés ont mis en lumière le lien entre les questions de population, de développement et d'environnement et la nécessité d'une approche intégrée. La communauté internationale et les pays développés doivent sans tarder engager une action énergique et globale pour soutenir le développement des économies en développement et la Conférence de 1994 sur la population et le développement facilitera sans nul doute cette action. Elle devra être préparée avec le plus grand soin. Les réunions de groupes d'experts et les activités menées à l'échelon régional et national revêtent à cet égard une importance particulière. Les pays en développement devront bénéficier d'une assistance technique et financière appropriée pour être à même de préparer cette conférence. La délégation algérienne se félicite des contributions extrabudgétaires fournies par certains gouvernements et espère que cet exemple sera rapidement suivi par d'autres. Elle rend hommage au FNUAP et à la Secrétaire générale de la Conférence.

47. Les efforts d'intégration des pays d'Europe centrale et orientale à l'économie mondiale ont donné lieu à un élan de solidarité rarement égalé dans les annales des relations internationales contemporaines alors que la coopération Nord-Sud marque la position de repli dans laquelle se trouve aujourd'hui le pays. Au même moment, les réformes engagées par de nombreux pays en développement, notamment en Afrique, se trouvent entravées par les effets conjugués d'un climat économique international défavorable, du tarissement des sources extérieures de financement et du phénomène de transfert net de ressources financières des pays en développement vers les pays développés. Si elle n'était pas rapidement corrigée, cette situation risquerait de faire naître une nouvelle forme de confrontation Nord-Sud, porteuse de graves dangers. Il est essentiel de veiller, à tout le moins, à ce que le mouvement de capitaux en direction des pays d'Europe centrale et orientale ne se fasse pas au détriment des pays en développement.

48. M. FRIIS (Danemark) parlant au nom des pays nordiques, fait observer que le rapport du Conseil économique et social a été distribué si tard que des délégations n'ont guère eu le temps de l'étudier.

/...

(M. Friis, Danemark)

49. Le rapport du Secrétaire général sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (A/47/534) contient nombre d'observations et propositions intéressantes et constitue un bon point de départ pour la suite des débats sur la réforme du Conseil économique et social. En 1992, le Conseil a tenu pour la première fois une seule session de fond et le débat de haut niveau s'est avéré utile. Peut-être faudrait-il cependant à l'avenir axer ce débat sur un thème seulement si l'on veut qu'il reste constructif. Il faudrait en outre limiter les déclarations officielles de manière à laisser plus de temps au dialogue véritable.

50. Le débat consacré aux questions de coordination a montré que pays donateurs et pays bénéficiaires étaient d'accord pour dire que les organismes des Nations Unies doivent utiliser au mieux les ressources limitées dont ils disposent, éviter les doubles emplois et améliorer la coopération interinstitutions.

51. Si beaucoup a été fait pour la revitalisation et la restructuration du Conseil économique et social, beaucoup reste à faire. La répétition de débats souvent futiles dans les organes subsidiaires du Conseil économique et social, au Conseil lui-même et à l'Assemblée générale montre qu'il faut mieux répartir les points de l'ordre du jour, notamment entre le Conseil économique et social et les Deuxième et Troisième Commissions. De même que l'Assemblée générale devra coordonner les travaux des Deuxième et Troisième Commissions, le Conseil économique et social devra intégrer les questions économiques et sociales et c'est dans le cadre du débat consacré aux questions de coordination qu'il serait préférable de les examiner. Par ailleurs, il est important d'améliorer les mécanismes directeurs dans les domaines économique et social. Le Groupe de travail spécial créé à cette fin par l'Assemblée examine notamment la question d'un conseil international du développement et de petits organes exécutifs chargés des fonds et programmes.

52. Il est remarquable que des réformes aient été entreprises aussi dans d'autres instances des Nations Unies, par exemple la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui a entrepris un processus de revitalisation à sa huitième session, à Cartagena. Des mesures sont actuellement prises pour donner effet au consensus qui s'est dégagé concernant la réforme de la structure et des méthodes de travail et il est important que tous les membres fassent l'effort nécessaire pour le succès de cette opération de revitalisation. Des mesures ont déjà été prises pour intégrer le concept de développement durable dans les travaux de la Conférence. Les pays nordiques sont certains que le dialogue et l'analyse approfondie des faits bénéficieront à la fois à l'environnement mondial et au commerce et au développement des pays en développement.

53. Les pays industrialisés doivent tout faire pour que les pays en développement et en particulier les pays moins avancés aient plus largement accès aux marchés internationaux. Il faut pour cela notamment éliminer les

/...

(M. Friis, Danemark)

obstacles tarifaires et non tarifaires et améliorer le système généralisé de préférences. Il est regrettable à cet égard que les négociations d'Uruguay ne soient pas terminées.

54. La pandémie du sida est loin d'être enrayée et il faut continuer à faire une plus large place à la prévention de cette maladie et les efforts déployés dans ce domaine par les organismes des Nations Unies sont dignes d'éloges. Etant donné la gravité et les conséquences socio-économiques de la pandémie, il est nécessaire de poursuivre un effort multisectoriel décisif mais chaque acteur doit se concentrer sur le domaine où il est le plus compétent. Les pays nordiques appuient donc pleinement la résolution 1992/33 du Conseil économique et social sur cette question et attendent beaucoup du rapport que le Directeur général de l'OMS doit présenter au Conseil en 1993.

55. Le Conseil alimentaire mondial est aussi utile maintenant que lorsqu'il a été créé en 1974, même s'il n'a pas su répondre aux attentes des fondateurs. Pourtant, il est de plus en plus nécessaire qu'une instance internationale examine les questions de politique alimentaire mondiale. Ces questions devraient figurer parmi les questions clefs de développement pour lesquelles le Conseil économique et social assure la coordination et devraient aussi être du ressort d'un organisme chargé d'activités normatives, de diffusion de données et d'activités opérationnelles sur le terrain.

56. Les questions de population sont bien mieux comprises qu'il y a 10 ans. La plupart des gouvernements savent maintenant qu'il fallait intégrer une politique démographique active au plan national de développement. Il ne s'agit plus de convaincre les gouvernements mais de les aider. Les pays industrialisés, aussi bien que les pays en développement, doivent être plus conscients du problème. Les activités en matière de population doivent faire partie intégrante de l'assistance fournie dans divers domaines : amélioration de la condition de la femme, éducation, santé primaire et promotion de l'alphabétisme.

57. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a mis en lumière les rapports entre la population, l'environnement et le développement. De l'avis des pays nordiques, il faudrait apporter encore plus d'attention à ces rapports. Il convient donc de se féliciter de la décision de tenir en 1994 une Conférence internationale sur la population et le développement. Le nom même de cette conférence montre bien que la politique démographique est importante, cruciale dans certains pays, si l'on veut que le développement soit durable et équilibré.

58. M. PASZYNSKI (Pologne), commentant le rapport du Secrétaire général intitulé "Incidences de l'évolution récente des résolutions Est-Ouest sur la croissance de l'économie mondiale et le développement" (A/47/403), note que ce rapport, le premier sur ce thème, ne traite malheureusement que d'un seul aspect de la transition en cours dans les pays d'Europe centrale et orientale,

(M. Paszynski, Pologne)

en soulignant les éléments qui pourraient être négatifs et en négligeant les effets dynamiques de ce processus de transformation. Enfin, certaines des prévisions ne paraissent pas très solidement étayées.

59. Les risques de réorientation des courants de ressources vers les pays d'Europe centrale et orientale sont longuement évoqués alors que le Secrétaire général souligne dans son rapport sur le transfert net de ressources de pays en développement aux pays développés (A/47/404), qu'en 1990-1991 les transferts de ressources financières aux pays en développement étaient positifs pour la première fois depuis bien des années. D'ailleurs, l'accroissement des apports de ressources dans ces pays est loin d'égaliser l'accroissement des transferts de ressources de la partie occidentale à la partie orientale de l'Allemagne ou le montant de la ponction que représente le déficit budgétaire de certains protagonistes importants de la scène économique mondiale sur l'épargne mondiale. Il paraît erroné également de dire que l'accroissement de la demande de capitaux en Europe centrale et orientale fait monter les taux d'intérêt mondiaux, car ces taux d'intérêt sont déterminés essentiellement par la situation intérieure, par la baisse des taux d'épargne et des considérations de politique intérieure dans les grandes puissances économiques ou encore par des déséquilibres dans l'économie mondiale.

60. L'effet négatif de la contraction de la demande de produits importés, surtout de pays en développement, dans les pays d'Europe centrale et orientale paraît également exagéré. Le tableau 3 montre clairement que les pays les plus avancés dans la transformation de leur économie la Hongrie, la Tchécoslovaquie et surtout la Pologne ont augmenté en 1990-1991 leurs importations de la plupart des pays en développement, à la fois à cause de la libéralisation des échanges et de l'accroissement de la demande de biens de consommation. Ce tableau montre également que les pays en développement tournés vers l'extérieur et ayant une économie de marché sont relativement mieux placés pour saisir les possibilités offertes par la transition dans les pays d'Europe centrale et orientale. On insiste maintenant sur la tendance à la réduction des échanges avec les quelques pays en développement qui étaient membres du CAEM ou avec ceux que l'on appelait les pays coopérants, alors qu'autrefois on reprochait aux pays socialistes de limiter leurs échanges avec les pays en développement à ces pays-là précisément.

61. Il ne faut pas considérer le phénomène de la transition, qui a une importance capitale pour la communauté internationale, dans la perspective étroite des échanges Est-Ouest et de leurs effets sur l'économie mondiale. Avant tout, cette transition "a donné naissance à une économie vraiment planétaire" (A/47/397, par. 91). De plus, les notions d'Est et d'Ouest paraissent maintenant dépassées, sans rapport avec le monde contemporain. Dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, il ne faut pas considérer que, dans les relations économiques internationales, l'avantage d'un groupe de pays est nécessairement préjudiciable aux intérêts des autres groupes de pays. Il est absolument injustifié de raisonner ainsi, alors que les processus économiques mondiaux sont étroitement liés. Il semblerait bénéfique pour

/...

(M. Paszynski, Pologne)

l'économie mondiale dans son ensemble d'imposer aux pays en transition une discipline économique plus rigoureuse dans le cadre de programmes de stabilisation et d'ajustement. De plus, le solde dans les opérations de paix du FMI est redevenu positif pour la première fois depuis 1985 dans les pays en transition (A/47/270, par. 64).

62. Par ailleurs, la transition apporte bien des avantages intangibles : en créant une économie véritablement planétaire, elle a discrédité la solution de rechange au développement basé sur l'économie de marché. L'effondrement des théories économiques fallacieuses du communisme a incontestablement aidé à réorienter la pensée économique dans les pays en développement, ce qui souligne l'importance mondiale du phénomène de transition. En même temps, il a contribué à éliminer la divergence entre les deux éléments de la coopération économique internationale, qui étaient régis par des règles entièrement différentes.

63. L'intégration progressive des économies en transition à l'économie mondiale est bénéfique pour tous. Elle permet une meilleure utilisation des ressources à l'échelle mondiale et une meilleure répartition internationale du travail. Comme le dit le Secrétaire général dans son rapport (A/47/397, par. 77), l'ouverture des pays en transition conduira à une refonte des groupements régionaux, notamment sur le continent européen, en partie du fait de la disparition du CAEM. Dans ces conditions, on peut se demander s'il n'est pas excessif de dire que cette intégration constitue en fait une discrimination à l'égard d'autres pays.

64. Les transformations en cours dans les pays d'Europe centrale et orientale revêtent la plus haute importance pour la communauté des nations. L'ONU ne devrait pas perdre de vue cet aspect et analyser le processus de transition dans son contexte dynamique.

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

65. M. ALIOU (Cameroun), présentant le projet de décision A/C.2/47/L.19 au nom des auteurs, fait observer qu'à la session précédente, l'Assemblée générale avait, dans sa résolution 46/171, invité tous les Etats, organismes et programmes compétents des Nations Unies qui avaient participé activement à la Conférence des amis du Tchad, à participer également aux différentes tables rondes qui auraient lieu à N'Djamena en 1992. Or, en raison de difficultés techniques, seule la table ronde sur la promotion du secteur privé aura lieu en 1992. C'est pourquoi, dans le projet de résolution, les Etats, organismes et programmes compétents des Nations Unies sont invités à participer activement aux tables rondes en 1993.

(M. Aliou, Cameroun)

66. Par ailleurs, le Honduras, Singapour et Suriname se sont joints aux auteurs.

67. M. BEYARY (Arabie saoudite), présentant le projet de résolution A/C.2/47/L.20 au nom des auteurs, en commente les différentes dispositions et annonce que la Chine, les Emirats arabes unis et le Sénégal se sont joints aux auteurs.

68. M. WANG Xingen (Chine) déclare que la Chine se joint aux auteurs du projet de résolution A/C.2/47/L.19.

69. M. MOHAMMED (Soudan) déclare que le Soudan se joint aux auteurs du projet de résolution A/C.2/47/L.19.

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE INTERNATIONALE POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE DE L'ANGOLA (suite)

70. M. DA COSTA PEREIRA (Portugal) présente le projet de résolution A/C.2/47/L.17, intitulé "Assistance internationale pour le redressement économique de l'Angola" au nom des auteurs. Il fait observer que le texte pourrait être amélioré et qu'il attend beaucoup des consultations officielles sur ce point.

71. Le Portugal est profondément préoccupé par la situation en Angola et consterné par les récents incidents violents, qui menacent le processus de paix et l'application des Accords de paix. Il poursuivra ses efforts pour amener toutes les parties à faire preuve de modération et à engager sans tarder un dialogue constructif. La paix et la stabilité sont essentielles pour le redressement économique de l'Angola et la situation économique et sociale difficile qui prévaut dans le pays appelle l'attention immédiate de la communauté internationale. Etant donné la gravité de la situation, les Etats Membres et les organisations internationales doivent s'engager à apporter toute l'assistance possible au peuple angolais.

72. Par ailleurs, le Burkina Faso, le Honduras, Madagascar, le Niger et le Nigéria se sont joints aux auteurs.

La séance est levée à 13 h 30.